



Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2019/773 de la Commission du 16 mai 2019 concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système «Exploitation et gestion du trafic» du système ferroviaire au sein de l'Union européenne et abrogeant la décision 2012/757/UE

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 139 I du 27 mai 2019)

Page 47, à l'annexe, appendice B, partie B2, règle 12, titre:

au lieu de: «ANOMALIES DANS LA SIGNALISATION AU SOL»,

lire: «ANOMALIES DANS LA SIGNALISATION LATÉRALE».

Page 86, à l'annexe, appendice J, tableau à deux colonnes Abréviation-Explication, huitième ligne:

au lieu de:

«IHM	Interface homme-machine»
------	--------------------------

lire:

«ICM	Interface conducteur-machine»
------	-------------------------------